



AVIS DE CONCERTATION
*en application de l'article R.103-1 du Code de l'urbanisme
autour du projet d'aménagement du carrefour RM613/RD24E2
Communes de Vendargues et Saint-Aunès.*

Montpellier Méditerranée Métropole envisage la mise en sécurité du carrefour entre la RM613 et la RD24E2. Ce projet d'aménagement est réalisé en partenariat avec le Département de l'Hérault, la Commune de St-Aunès, et le Pays de l'Or Agglomération.

Le projet est soumis à une concertation préalable en application de l'article R.103-1 du Code de l'urbanisme. Par délibération du 31 mai 2022, Montpellier Méditerranée Métropole a défini les modalités de la concertation.

Cette concertation débutera **le lundi 11 juillet 2022** pour une durée d'un mois minimum et se déroulera selon les modalités suivantes :

- une mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre permettant au public de formuler ses observations et propositions :
 - sous format papier en mairies de Vendargues et de Saint-Aunès, aux heures d'ouverture au public des bureaux, aux adresses suivantes : Place de la Mairie, 34740 Vendargues et 1, place de la Mairie, 34130 Saint-Aunès,
 - sous format dématérialisé sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse électronique suivante : <https://participer.montpellier.fr> ,
- une publication du présent avis par voie d'affichage en mairies de Saint-Aunès, de Vendargues et à l'Hôtel de Métropole,
- une parution du présent avis dans un journal local.

Le public sera informé de la fin de la concertation et de la clôture des registres par une publication dans un journal local.

A l'issue de cette concertation, Montpellier Méditerranée Métropole en arrêtera le bilan en application de l'article R.103-1 du Code de l'urbanisme.

